

Vous avez la possibilité de faire une pré-demande de passeport. Se connecter sur le site :
<https://ants.gouv.fr> (remplir la pré-demande et l'imprimer)

- ✓ **Prendre rendez-vous obligatoirement** sur le site www.charenton.fr
- ✓ Pour d'autres renseignements appeler le **01 46 76 46 50**
- ✓ Le demandeur majeur, ainsi que le mineur de plus de 12 ans, *accompagné du parent détenteur de l'autorité parentale (ou du représentant légal)*, doivent être impérativement présents au dépôt et au retrait.
 - ✓ Pour les mineurs de moins de 12 ans, la présence est nécessaire uniquement au dépôt.

LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DOIVENT ETRE FOURNIS

	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
M A J E U R	☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.	Passeport périmé depuis : ☞ 2 à 5 ans : ☐ Ancien passeport (si biométrique ou électronique) <i>Si passeport non sécurisé</i> + ☐ Carte Nationale d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis - de 5 ans OU ☐ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.	☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. ☞ Déclaration de perte/vol.
	☞ Justificatif de domicile de moins d'un an (Attestation d'assurance habitation, Quittance de loyer (non manuscrite), Factures d'Electricité, d'Eau, de Gaz ou de téléphone, Facture Internet, titre de propriété) ☞ En cas d'hébergement (également pour les jeunes majeurs vivant chez leurs parents) : ✓ Attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant ✓ Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport de l'hébergeant ✓ Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 6 mois (vf ci-dessus) ☞ 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) aux normes*, (non découpée). ☞ 86 € en timbres dématérialisés à l'adresse suivante https://timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac ☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez : ☞ Ni passeport électronique ou biométrique ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. ☞ <i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i> Pour les personnes souhaitant faire figurer un 2^{ème} nom (mariées, veuves ou nom d'usage) : ☐ Acte de mariage de moins de 3 mois ☐ Jugement définitif de divorce autorisant la possibilité de garder le nom du conjoint ☐ Acte de décès de moins de 3 mois ou livret de famille.		

* **Normes ISO pour les photos d'identité :**

La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- **de 6 mois**), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.

1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée <u>en cours de validité</u> ou périmée depuis moins de 5 ans OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec <u>filiation</u>) de moins de 3 mois.	<u>Passeport périmé depuis :</u> ☞ <u>2 à 5 ans :</u> ☐ Ancien passeport (si biométrique ou électronique) <u>Si passeport non sécurisé</u> + ☐ Carte Nationale d'identité sécurisée <u>en cours de validité</u> ou périmée depuis - de 5 ans OU ☐ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec <u>filiation</u>) de moins de 3 mois.	☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée <u>en cours de validité</u> ou périmée depuis moins de 5 ans OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec <u>filiation</u>) de moins de 3 mois. ☞ Déclaration de perte/vol.
☞ Justificatif de domicile de moins d'un an (Attestation d'assurance habitation, Quittance de loyer (non manuscrite), Factures d'Electricité, d'Eau, de Gaz ou de téléphone, Facture Internet, titre de propriété) au nom des 2 parents. ☞ 1 photo d'identité récente (moins de 3 mois) aux normes*, non découpée. ☞ Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent présent ☞ Timbres dématérialisés à l'adresse suivante https://timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac : ☞ Moins de 15 ans 17 € ☞ Plus de 15 ans 42 € ☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez : ☞ Ni passeport électronique ou biométrique ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. <i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i>		
☞ <u>En cas de séparation des parents</u> : Jugement de divorce ou ordonnance de séparation		
☞ <u>Si résidence alternée</u> : Décision de justice précisant la résidence alternée accompagnée des justificatifs de domicile des deux parents + Carte Nationalité d'Identité ou Passeport des 2 parents.		
☞ <u>Pour ajouter un nom d'usage</u> : même si déjà indiqué dans le précédent passeport, il faut l'accord de l'autre parent (attestation autorisant le nom d'usage) + la copie de sa pièce d'identité.		

* Normes ISO pour les photos d'identité :

La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- **de 3 mois**), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.